L'AUTRE CANAL NANCY
SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE : REGISSEUR·SE GENERAL·E D'EXPLOITATION

DATE DE MAJ : 20/11/2026

Calendrier de recrutement et modalités de candidature :

- 17/12/2026 à minuit : Date limite pour envoi du CV et de la LM par courriel à recrutement@lautrecanalnancy.fr
- 18/12/2026 : Envoi de la convocation par courriel aux personnes retenues pour participer au jury de recrutement
- 06/01/2027 : Jury de recrutement en présentiel à L'Autre Canal à Nancy entre 10h et 18h (visioconférence exceptionnellement possible sur sollicitation)
- 07/01/2027 : Information à l'attention de la personne retenue
- Prise de poste souhaitée dès que possible à partir de janvier 2027

Le détail des tâches nécessaires à la réalisation des missions et des responsabilités attachées à la fonction ainsi que leurs modalités d'exécution sont par nature évolutives. Seule la mission est contractuelle. Détaillées dans le cadre de cette fiche de poste de nature extracontractuelle elles peuvent évoluer en fonction des impératifs des besoins et du développement de l'EPCC. Toute modification de cette fiche de poste sera immédiatement portée à la connaissance du·de la salarié·e et toute modification des missions fera l'objet d'un avenant.

STRUCTURE EMPLOYEUSE

L'Autre Canal (LAC) est un **Établissement Public de Coopération Culturelle** (EPCC) **dédié aux musiques actuelles (MA) et constitué à Nancy en 2007 par trois partenaires publics** : l'État/ministère de la culture/Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, la Région Lorraine devenue Grand Est et la Ville de Nancy. Situé au cœur du quartier Rives-de-Meurthe à proximité de l'hyper centre, il est doté d'un équipement conçu par le cabinet Anne-Françoise Jumeau Architectes - Périphériques (propriété de la Ville de Nancy) comprenant une grande salle (1293 places), un club (351 places) et quatre studios de répétitions et d'enregistrement. Son action s'inscrit dans le quotidien, essentiellement dans ses murs mais aussi en divers lieux du territoire. **Disposant du label SMAC** (Scène de Musiques Actuelles) délivré par le ministère de la culture, L'Autre Canal déploie un projet artistique, culturel et territorial (PACT) dont les missions sont multiples et interdépendantes, structurées autour de 8 axes (https://lautrecanalnancy.fr/projet) : **la diffusion** avec une centaine de concerts proposés annuellement et conjuguant têtes d'affiche et émergence notamment régionale ; **le soutien à la création** par la mise en œuvre régulière de résidences ; **l'accompagnement des pratiques musicales** au moyen de diverses actions en faveur des artistes amateurs et en développement issus du territoire et par la mise à disposition de studios ; **l'action culturelle** par le déploiement d'un programme d'éducation artistique et culturelle (EAC) à l'attention des habitants du territoire nancéien et de la jeunesse en particulier ; **la participation à la structuration de la filière musicale à l'échelle régionale et transfrontalière** par la contribution à de nombreux projets ambitieux intégrant la diversité des acteurs des musiques actuelles ; **l'action territoriale** par la mise en place de nombreux partenariats avec une diversité de structures du champ culturel mais aussi d'autres secteurs pour conforter l'attractivité de l'établissement sur son territoire et coconstruire des actions singulières et innovantes. **L'inclusion, l'égalité, la citoyenneté et l'écologie** (IECE) sont par ailleurs des engagements structurants du PACT de LAC (https://lautrecanalnancy.fr/engagements). Sur le plan de ses ressources, la structure compte 24 salariés, une 50aine d'intermittents du spectacle, une 40aine de bénévoles actifs et dispose d'un budget global de l'ordre de 3,5M€ annuels. Son organigramme actuel est composé d'une direction et de trois pôles transversaux chacun dotés d'une direction : le pôle Ressources, Prospective et Innovation (RPI), le pôle Artistique, Culturel et Territorial (ACT) et le pôle Technique, Logistique et Organisation (TLO).

A partir de fin 2023, sous l'impulsion de la Ville et avec l'appui d'un cabinet conseil (Kanju), L'Autre Canal a engagé une réflexion prospective relative à un projet de site culturel et créatif, conjointement au tiers-lieu voisin, L'Octroi-Nancy. A cet égard, il a été collectivement validé l'enjeu d'installer une période d'expérimentation entre les deux structures organisant un premier palier de mutualisations et une phase d'évaluation continue relative à la structuration de ce projet commun, allant de novembre 2025 à décembre 2026. Cette expérimentation est encadrée par une convention associant LAC, l'association L'OK3 et la Ville de Nancy. Les personnes publiques impliquées ont récemment validé le choix de confier, au cours de l'année 2027, la future gestion de l'ensemble du site à l'EPCC qui devra, pour cela, engager une évolution de ses statuts pour devenir compétent dans le champ des ICC (industries culturelles et créatives). Conséquemment, le PACT et l'organigramme de la structure seront amenés à évoluer dès le 1er semestre 2027.

DESCRIPTIF DU POSTE

> **Intitulé :** Régisseur·se général·e d'exploitation
> **Type de poste** : CDI de droit privé
> **Convention collective applicable** : CC nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC)
> **Statut :** Cadre
> **Filière :** Technique
> **Positionnement conventionnel** : Groupe 4 – Échelon en fonction de la personne occupant le poste
> **Quotité de temps de travail** : 100% (35 heures)
> **Organisation du temps de travail :** Horaire pouvant évoluer au forfait jour ; temps de travail annualisé

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

> **Pôle** : Technique, Logistique et Organisation (TLO)*
> **Responsable hiérarchique direct** : Directeur du pôle
> **Encadrement hiérarchique** : Non
> **Relations fonctionnelles** : Equipe interne, intermittents, prestataires et bénévoles de l'EPCC
> **Composition du pôle de rattachement :** 1 directeur du pôle, 1 régisseur général, 1 régisseur son, 1 régisseur lumière, 1 régisseur bâtimentaire et logistique, 1 attachée de production, à l'accueil et à la vie du site, 1 attaché à l'accueil des publics, à la sécurité et à la vie du site, 2 employées d'accueil et de service*

**soumis à modifications prévues au cours du 1er semestre 2027 et liées à la structuration du projet de site L'Autre Canal-L'Octroi et à ses conséquences organisationnelles*

MISSIONS GÉNÉRALES DU POSTE

Dans le cadre du PACT porté par la direction de l'établissement, sous la responsabilité du directeur du pôle TLO et en lien étroit avec le pôle activité, le·la régisseur·se général·e d'exploitation a pour missions principales :

- La mise en place des conditions d'exploitation, notamment techniques, de l'ensemble des activités découlant du projet : préparation, organisation, coordination de l'exploitation des spectacles, évènements et manifestations portées par la structure à l'échelle du site, auxquels il peut être amené à participer
- La mise en œuvre des moyens humains, techniques et matériels nécessaires
- Le travail collaboratif avec l'équipe technique, permanente et intermittente
- La participation au bon fonctionnement général de la structure et aux transversalités internes

ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

COORDONNE :

- **La gestion fonctionnelle du personnel technique :**
  - Encadrement, gestion et organisation du travail des équipes techniques et d'accueil à mobiliser pour l'activité
  - Accompagnement à la montée en compétences des équipes techniques pour l'usage du parc technique matériel
  - Suivi de la bonne circulation des informations et des documents à l'adresse de l'ensemble du personnel technique et d'accueil

PILOTE :

- **La mise en place des conditions d'exploitation de l'ensemble des activités :**
  - Expertise concernant la faisabilité technique, matérielle et humaine des activités déployées
  - Organisation de l'ensemble des moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation des spectacles, évènements et manifestations
  - Gestion, étude et négociation des fiches techniques des équipes artistiques accueillies, en lien étroit avec la régie d'accueil
  - Définition des besoins en personnel notamment technique et constitution des équipes en respect des moyens alloués
  - Coordination des équipes techniques affectées
  - Lien aux prestataires techniques à mobiliser dans le cadre des activités
  - Supervision des montages, démontages et exploitations de l'ensemble des activités
  - Intervention auprès des équipes concernées en cas de dysfonctionnement dans l'organisation des évènements et manifestations
  - Suivi des budgets prévisionnels alloués et des dépenses techniques afférentes à l'activité, notamment salariales et liées aux prestations engagées

- Mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics
- Conception, déploiement, évaluation et optimisation d'outils de travail interne
- Suivi et inventaire du matériel technique et logistique et gestion des stocks de consommables

CONTRIBUE :

- À l'installation, aux montages-démontages, à la mise en service et aux réglages des espaces et équipements pour les activités déployées
- À la maintenance et à l'entretien régulier et durable du matériel et des locaux techniques et logistiques
- Au bon usage collectif des équipements techniques et logistiques
- Au diagnostic et à la résolution des pannes techniques
- À la veille technologique concernant le matériel et la règlementation
- Aux réflexions et projets d'amélioration et d'investissement matériel et logistique contribuant à la performance des espaces du site
- À l'astreinte bâtimentaire et de sécurité
- Au plan d'actions IECE
- À la formalisation et à l'application des procédures internes
- À la prévention des risques professionnels internes
- À la bonne gestion des données physiques et numériques de la structure
- À l'amélioration permanente et à l'adaptabilité du fonctionnement général de la structure

PARTICIPE :

- À l'ensemble des temps d'équipe internes institués
- Aux chantiers transversaux impulsés au sein de l'EPCC
- À des temps organisés par les organisations et réseaux professionnels
- À divers temps d'échanges avec des pairs et des structures relevant du même secteur d'activité

RELATIONS DE TRAVAIL

> **Internes** : Salariés, bénévoles, administrateurs de L'EPCC
> **Externes** : Producteurs, agents, bookers, équipes techniques et artistiques, structures partenaires, prestataires…

COMPETENCES NECESSAIRES

> **Savoir** : Connaissances approfondies des principes de fonctionnement et de réglages des sources, maîtrise de règles en matière de sécurité, technique de gestion de projets et de suivi, technique de communication et de management fonctionnel d'équipe, maîtrise des logiciels informatiques nécessaire à la mission, suivi et mise en œuvre des manifestations
> **Savoir-faire** : Sens des responsabilités, autonomie, sens de l'organisation, rigueur, anticipation, capacité de prise d'initiatives, aptitude au travail en mode projet et en intelligence collective, capacités rédactionnelles, analytiques, de gestion et d'évaluation
> **Savoir-être** : Esprit de coopération et sens du collectif, dynamisme, bonne communication, disponibilité, maîtrise et contrôle de soi, gestion des imprévus, capacité de concentration, réactivité, adaptabilité, créativité, engagement et posture positive

CONDITIONS D'EXERCICE

> **Prérequis** : Formation technique dans le champ du spectacle vivant et des musiques actuelles en particulier, Permis B recommandé
> **Formations** : Accroches, levage, conduite moteurs et ponts, habilitation électrique, PEMP 1A appréciées
> **Outils de travail** : ordinateur portable, téléphone portable, logiciels métiers (Heeds notamment), outils techniques et scéniques
> **Contraintes liées au poste** : travail régulier en soirée et le week-end, déplacements possibles sur le territoire et plus exceptionnellement à l'échelle nationale
> **Lieu de travail :** L'Autre Canal, 45 Bd d'Austrasie, 54000 Nancy, France ; bureau en configuration open-space
> **Télétravail :** 2 jours hebdomadaires possibles en fonction du caractère télétravaillable des missions
> **Travailleurs handicapés** : Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi, cet emploi est ouvert à tous les candidats y compris celles et ceux bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé